



59

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400 000 F

5, rue Lincoln, 5 — PARIS-VIII^e

Télégramme : SONOCINÉ - PARIS

Téléphone : ÉLYsées 74-50, 51
— 359-74-50 et 51

Reg. du com. Seine 56 B 5478
C. C. P. PARIS 1832-67

Paris, le 8 Avril 1965

MONSIEUR LE MINISTRE DES ARMÉES
Service d'Information d'Etude et
de Cinématographie des Armées
231, boulevard St. Germain
PARIS 7^o

Par l'intermédiaire de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA GENDARMERIE
ET DE LA JUSTICE MILITAIRE
19, boulevard de la Tour Maubourg
PARIS 7^o

Monsieur le Ministre,

Notre Société doit réaliser à dater du 30 *Avril*
prochain une suite du film : "LE GENDARME DE ST. TROPEZ",
provisoirement intitulée : "LE GENDARME A NEW YORK".

Pour les besoins de certaines séquences de notre
scénario dont nous vous remettons un résumé, nous souhaiterions
utiliser certains éléments réels du Corps de la GENDARMERIE
NATIONALE, à savoir :

- 1^o) l'autorisation de filmer l'extérieur de la
Gendarmerie de ST. TROPEZ, avec le drapeau
à l'extérieur et une plaque émaillée tri-
colore de la GENDARMERIE NATIONALE. Le
tournage est prévu pour le 30 avril, 1er
et 2 mai.

Voir n. 672/MA-GEND-CAB. du 12 Avril 1965 (84/CAB)

de deuse vehicules

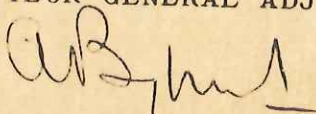
- 2°) avoir le concours de 6 motocyclistes en grande tenue sur le Port de St. Tropez pour le cortège final du film. Le tournage est prévu pour le 30 avril, 1er et 2 mai.
- 3°) utiliser une voiture Breack, modèle 403 ou 404, à la sortie de l'aéroport d'Orly. Le tournage est prévu pour le 3 mai.
- 4°) l'autorisation de tourner à l'extérieur du Ministère de la Guerre avec arrivée de la voiture Breack 403. Le tournage est prévu pour début juillet.
- 5°) tournage en studio avec le Breack 403, prévu pour 1 journée, fin juin, début juillet.
- 6°) Passages de voiture Breack 403 dans les rues de Paris, 1 journée, début juillet.

Parrallèlement, nous souhaiterions également obtenir pour la reconstitution en décors des locaux de Gendarmerie, certains éléments publicitaires tels que affiches officielles de la GENDARMERIE NATIONALE et quelques accessoires ou éléments décoratifs pouvant donner une réalité aux décors.

Nous sollicitons de votre haute bienveillance l'autorisation nécessaire auprès des services intéressés, mais dès à présent nous sommes sûrs que nous pourrons retrouver toute l'amicale collaboration dont ont fait preuve vos services lors de notre précédente réalisation. Ce nouveau film, quant à nous, sera réalisé, soyez-en sûr, dans le même esprit que LE GENDARME DE ST. TROPEZ, dont je crois savoir vous avez été très satisfait.

En vous remerciant à l'avance de l'accueil que vous voudrez bien réserver à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération.

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT


G. BEYTOUT